

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 AOÛT 2009

L'an deux mil neuf, le jeudi 13 août, à 19 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 06 août 2009, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves ARCHAMBAUD, Maire.

Présents : Y. ARCHAMBAUD, S. BLANCHARD, H. BOISSON, V. FRÉDÉRIC, S. GENAUDEAU, C. GOUIN, B. GUILLET et S. LAVILLE.

Absents excusés : P. BARTHOU, P. GENEAU et M. LAURAINÉ

Secrétaire de séance : Steve BLANCHARD

Le procès-verbal de la réunion du 06 juillet 2009 est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION "FÊTES ET CÉRÉMONIES"

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 13 octobre 2008 à laquelle il convient de rajouter la prise en charge des denrées nécessaires à la préparation d'un repas de fin de chantier organisé pour les ouvriers qui ont œuvré pour l'assainissement de la commune.

Le conseil municipal accepte cette dépense à l'unanimité.

SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE AU COMITÉ DES FÊTES

Il convient de prendre en charge les 6 repas offerts aux anciens combattants et porte-drapeaux lors de la cérémonie du 19 juillet dernier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de verser 72 € au Comité des fêtes.

SUBVENTION AUX ANCIENS COMBATTANTS PONTOIS

Une subvention de 20 € est accordée, à l'unanimité des membres présents, aux anciens combattants d'Algérie pontois pour la réalisation de leur drapeau.

POINT SUR LES TRAVAUX

VOIRIE : La réfection de voirie des impasses et chemins communaux, suite aux travaux d'assainissement, reste à la charge de la commune. Le devis de SOGEA, d'un montant de 2 846.48 € TTC, est accepté à l'unanimité.

La réception de chantier d'assainissement est prévue le 4 septembre.

SDEER : Suite à la présentation de la facture du remplacement des horloges de nuit de l'éclairage public, la part communale s'élève à 452,20 € TTC. Il est décidé du paiement immédiat en une seule fois.

LOTISSEMENT : COMPTE RENDU DE LA VISITE DU GÉOMÈTRE

Présentation du plan à la SAT pour l'organisation des lots, 5 au total, avec une haie bordant le lotissement au Sud. Après discussion, l'ensemble des conseillers souhaiterait 4 parcelles plus grandes et une aire de détente

QUESTIONS DIVERSES

- Suite à l'arrêté de stationnement interdit dans l'Impasse des Passeroses, un panneau d'interdiction de stationner avec la mention "des 2 côtés" a été commandé.
- Après la réfection de voirie du chemin de Port Barreau, il est décidé d'implanter une barrière qui sera fermée l'hiver. Seuls les propriétaires de parcelles seront autorisés à accéder au terrain. Des devis vont être demandés.
- Un catalogue est demandé pour commander des enseignes lumineuses pour Noël.
- Suite au cinésite, il est décidé d'acheter un barnum pour remplacer celui qui a été détruit par le vent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 h 30.

Signatures :

Y. ARCHAMBAUD

V. FREDERIC

~~P. GENEAU~~

~~P. BARTHOU~~

S. BLANCHARD

H. BOISSON

S. GENAUDEAU

C. GOUIN

B. GUILLET

~~M. LAURAINÉ~~

S. LAVILLE